



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 7941

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des maîtres de demi-pension non étudiants. Il semble que, dans l'académie de Versailles, le crédit d'heures accordé aux maîtres de demi-pension par le rectorat soit en diminution générale. Certains contrats n'ont pas été reconduits à la rentrée scolaire 1997. Il l'interroge sur la mesure et les causes de cette diminution et les dispositions qu'il compte prendre afin d'assurer la pérennité des emplois menacés.

Texte de la réponse

Les maîtres de demi-pension ne sont dotés d'aucun statut proprement dit. Recrutés directement par les chefs d'établissement pour assurer l'encadrement des élèves en dehors des périodes de classe, la nature et la durée des tâches qui leur sont confiées sont dictées par les besoins propres à chaque établissement. Par conséquent, toute question intéressant le recrutement et la gestion de cette catégorie de personnels relève de l'autorité rectorale. L'académie de Versailles ne recrute plus de nouveaux maîtres de demi-pension depuis 1995. Cependant, pour la rentrée 98-99, il a été décidé de poser les règles suivantes : les heures de surveillance attribuées aux établissements seront utilisées prioritairement pour la stabilisation de ces personnels ; ceux âgés de moins de vingt-huit ans seront recrutés en qualité de surveillant d'externat ; l'aide à l'intégration par l'incitation à se présenter aux concours administratifs ; la situation des plus anciens fera l'objet d'un examen et d'un traitement spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7941

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4584

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3268